



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

*Séance du 3 Avril 2018*

<b>Objet :</b>	<b>DCM_026/2018_OBJECTIFS ET EQUILIBRE GENERAUX DU BUDGET PRIMITIF 2018 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018</b>
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	<b>39</b> <b>L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE TROIS AVRIL à DIX NEUF HEURES</b> <b>Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire</b>
Présents :	<b>30</b> M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjointes au Maire ; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; Mme Bernadette RICHARD ; Mme Catherine PITOUS ; Mme Sandrine LAFFORE ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.
Absent(s)	<b>6</b> M. Thierry HERMEREL ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Farid SITAYEB ; M. Éric DEBLADIS ; Mme Christine LESNÉ ;
Pouvoir(s)	<b>3</b> Mme Marie ESCULPAVIT donne pouvoir à Mme Maïté FRANCOIS Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET M. Juan Cruz GARAY donne pouvoir à M. Emmanuel EYSSALET
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Hugo DASSY
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	<b>28/03/2018</b>

**Exposé :**

Le travail de prévision budgétaire qui vous est soumis a été effectué dans le prolongement des exercices budgétaires passés qui étaient déjà des exercices combinant maîtrise des dépenses publiques et stabilité fiscale.

Conformément aux orientations budgétaires débattues dernièrement et à la stratégie fiscale et financière adoptées en début de mandat, le budget primitif 2018 (BP 2018) s'inscrit dans la continuité autour des principaux axes suivants :

- la volonté politique de ne pas augmenter le taux des impôts locaux afin de ne pas plus pénaliser le pouvoir d'achat des agenais dans un contexte de difficultés financières croissantes (engagement n°1),
- la maîtrise des charges de fonctionnement des services (engagement n°4) afin de préserver un taux d'épargne brute suffisant et au minimum de 10% (engagement n°2),
- le maintien des investissements par référence à nos engagements de mandat et dans le respect des ratios financiers, notamment en matière d'endettement, afin que la dette de la Ville demeure en dessous de la moyenne des villes de notre taille (engagement n°2).

Ainsi, contrairement à bon nombre de collectivités, la municipalité agenaise tient à rester un investisseur local majeur au côté de l'Agglomération d'Agen.

Le présent rapport examine dans un premier temps le budget 2018 à travers la section de fonctionnement (I).

Sera ensuite détaillée la composition de la section d'investissement avec l'examen du plan pluriannuel d'investissement, des secteurs de maintenance et des crédits dévolus à la mise en œuvre des contrats de quartier (II).

Les deux dernières parties seront consacrées à la dette d'une part (III) et à la constitution de l'équilibre budgétaire d'autre part (IV), avant de finir par la détermination des taux d'imposition (V).

## **I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Il convient ici de rappeler que la construction d'un budget primitif est un exercice de prévision. Si ces prévisions doivent être sincères et les plus réalistes possibles, les montants inscrits au budget constituent des autorisations budgétaires qui sont limitatives en ce qui concerne les dépenses et estimatives en ce qui concerne les recettes. Ainsi, autant, en recette, les réalisations peuvent s'avérer supérieures aux prévisions, autant, en dépense, atteindre le montant prévu n'est pas un objectif en soi, bien au contraire, puisque nous continuons d'avoir l'ambition claire de diminuer nos dépenses. La mise en place du contrôle régulier de nos engagements contribue à cet exercice de saine gestion.

### **A – Les recettes ordinaires de fonctionnement :**

Il est important de préciser qu'au moment où les prévisions budgétaires ont été arrêtées, seule la notification de l'état fiscal 1259 nous est parvenue. Aucune notification n'a encore été reçue concernant les principales dotations de l'Etat (DGF, DSU et DNP).

Par ailleurs, par référence aux contraintes introduites par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et de son article 13-III fixant l'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités territoriales et de leurs groupements, à un taux de croissance annuel de 1,2%, inflation comprise appliqué aux DRF réalisées en 2017, il a été choisi de comparer les chiffres du BP 2018 uniquement à ceux du CA 2017. Il est rappelé ici que la Ville d'Agen n'étant pas éligible à la contractualisation, cet objectif d'évolution des dépenses n'est pas contraignant, même s'il s'inscrit en phase avec les orientations budgétaires librement édictées et mises en œuvre par la Ville d'Agen depuis plusieurs années.

COMPTE	BP17	CA17	BP18	% Var. BP18/CA17	Variation BP18/CA17
+ 70 Vente de produits du domaine (tarifs)	2 783	2 875	2 867	-0,3%	-8
+ 73 Impôts et taxes	25 639	26 090	26 337	0,9%	247
+ 74 Dotations et subventions	13 614	14 025	13 780	-1,8%	-245
+ 75 Produits de gestion courante	585	634	556	-14,0%	-78
<b>Recettes ordinaires de fonctionnement (A)</b>	<b>42 621</b>	<b>43 624</b>	<b>43 540</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-84</b>

Ceci étant précisé, on peut noter une relative stabilité des recettes ordinaires de fonctionnement par rapport au CA 2017 (-0,2%).

#### 1) Impôts et taxes (chap 73)

Le BP 2018 intègre les éléments relatifs aux bases prévisionnelles de fiscalité directe ménages et aux compensations fiscales puisque l'état fiscal 1259 nous a été notifié le 20 mars 2018. Rappelons que le coefficient de majoration forfaitaire des bases voté dans la loi de finance 2018 est de +0,9% (inflation constatée en N-1).

	Taxe d'habitation	Taxe d'habitation sur les logements vacants	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	TOTAL
Taux d'imposition	19,14%	19,14%	33,52%	71,98%	
Bases définitives 2017	33 258 650	1 569 857	37 869 220	34 574	72 732 301
Produit fiscal 2017	6 365 706	300 471	12 694 663	24 886	19 385 726
Bases prévisionnelles 2018 (état fiscal 1259 COM)	33 652 053	1 103 947	38 528 000	34 100	73 318 100
Produit fiscal estimé 2018	6 441 003	211 295	12 914 586	24 545	19 591 429
Evol/2017 en volume	75 297	-89 175	219 923	-341	205 703
Evol/2017 en %	1,2%	-42,2%	1,7%	-1,4%	1,0%

S'agissant de la taxe d'habitation sur les logements vacants instaurée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les bases et le produit sont en baisse. A l'inverse, les dégrèvements obtenus par certains contribuables sur la THLV augmentent (environ 92k€ prévus en 2018 concernant la taxe acquittée en 2017 contre 63K€ réalisés en 2017 sur la taxe acquittée en 2016 cf infra en dépenses). Des logements sortent également de l'assiette de la taxe à la suite des démarches entreprises par les propriétaires pour remettre leurs biens sur le marché immobilier (ce qui est le but attendu de cette taxe). Ainsi, les bases de THLV se sont réduites de 30% par rapport à 2017 et le produit de THLV perd 89k€. Il s'agit non seulement d'une bonne nouvelle en matière de réoccupation des logements mais, de surcroît, il est raisonnable d'imaginer que les recettes de THLV perdues se retrouvent au sein du produit de la TH.

Les bases de TH progressent de 1,2% par rapport aux bases définitives 2017 et les bases de taxes foncières de 1,7%.

Concernant le produit de la TH, il est important de rappeler que l'exercice **2018 marque la première année de mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation introduite par la loi de finances 2018**. Cette réforme se traduit, pour la collectivité, par la prise en charge des exonérations par l'Etat par voie de dégrèvement. Cette réforme devrait donc préserver la ressource pour la Ville d'Agen qui conserve le pouvoir en matière de vote de taux et de détermination de la politique d'abattements.

Le nouveau dégrèvement sera calculé sur la base des taux et des abattements votés en 2017. Si la collectivité ne les modifie pas à compter de 2018, le dégrèvement portera sur toute la cotisation à charge. Dans le cas contraire, l'écart sera payé par le contribuable. Ainsi, la collectivité recevra l'intégralité du produit voté. Telles sont en tout cas les espérances apportées par le gouvernement en la matière.

Pour les contribuables, les conséquences de cette mesure seront progressives sur 3 ans. En 2018 et 2019, la cotisation de taxe d'habitation restant à charge de ces foyers, après application éventuelle du plafonnement existant, sera abattue de 30% puis de 65%. Ce nouveau dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27 000 euros de revenu fiscal de référence (RFR) pour 1 part, majorées de 8 000 euros pour les 2 demi-parts suivantes, soit 43 000 euros pour un couple, puis 6 000 euros par demi-part supplémentaire.

A taux d'imposition constants, le **produit fiscal** global attendu en 2018 (19 591K€) enregistrerait une légère augmentation (+1%) par rapport à celui perçu en 2017 (19 386K€).

La prévision des **droits de mutation** (800K€) reste prudente au regard de l'évolution difficilement prévisible du marché de l'immobilier d'une année sur l'autre mais elle tient compte du fait que ce produit fait preuve d'une forte dynamique depuis 3 ans (851k€ en 2015, 879k€ en 2016 et 1 137K€ en 2017). Il y a clairement un regain d'activité sur le marché de l'immobilier agenais dont nous voulons croire qu'il est l'heureux symptôme d'une dynamique retrouvée.

S'agissant de la fiscalité reversée par l'Agglomération d'Agen (AA), la prévision relative au produit de l'**attribution de compensation (AC)** est constante par rapport à 2017 dans la mesure où aucun nouveau transfert de compétence n'est intervenu entre la Ville et l'Agglomération dans le cours de l'exercice 2017 et qu'aucun n'est prévu pour l'année qui vient. Le montant de l'AC 2018 s'élève donc toujours à 1 994 358 €.

Le montant de la **Dotation de solidarité communautaire (DSC) facultative dite « statutaire »** reste inchangé depuis 2015 et s'élève à 727 591€.

Le montant du **fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)** n'ayant toujours pas été notifié nous restons sur les prévisions transmises par notre conseil, le cabinet SIMCO, qui estime le fonds 2018 à 461K€, montant équivalent à celui perçu en 2017.

C'est enfin sur ce chapitre que l'on mesurera en fin d'exercice l'impact réel provoqué par la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement applicable depuis le 1/1/2018, sur le **produit des droits de stationnement voirie** qui sont envisagés en sensible augmentation.

## 2) Dotations et subventions (chap 74)

Concernant les concours financiers versés par l'Etat et excepté la Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), aucune notification n'est encore parvenue à ce jour en provenance des services de l'Etat. Il conviendra donc d'acter les montants officiels lors du vote de la décision modificative n°1 (DM1).

Dans cette attente, le montant de la **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** a été intégré aux prévisions budgétaires sur la base des estimations effectuées au moment du débat d'orientations budgétaires (DOB) et s'élèverait pour 2018 à 6 347K€. La DGF 2018 serait donc relativement stable par rapport à la dotation perçue en 2017 (6 348K€).

La progression de la **Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** devrait être beaucoup moins importante que celle constatée ces trois dernières années. La loi de finance 2017 a, par ailleurs, sensiblement réformé les seuils d'éligibilité et les modalités de calcul de cette dotation (cf rapport CA 2017). Cette réforme s'est largement inspirée du projet avorté de 2016 :

- réduction des communes éligibles au 2/3 contre ¾ auparavant : une centaine de communes sont sorties du champ,
- modification du calcul de l'indice synthétique : poids du revenu relevé à 25% (au lieu de 10%) par contre diminution de la part du potentiel financier ramené à 30% contre 45%
- répartition de l'enveloppe selon 3 nouveaux critères : indice synthétique, effort fiscal et population résidant en QPV/ZFU<sup>1</sup>,
- l'enveloppe est consacrée à l'ensemble des communes éligibles et non plus aux 250 premières communes avec application d'une pondération de 1 à 8 selon le classement révélé par l'indice synthétique.

L'objectif de la réforme est de mettre fin à l'effet de seuil existant au rang 250 par suppression de la part cible. Toutefois, l'effet de cette suppression est amorti pour les communes des premiers rangs, par la pondération du rang de 0,5 à 4 au lieu de 1 à 4.

D'après les estimations réalisées par notre conseil, la DSU devrait néanmoins encore progresser légèrement en 2018 pour se porter à environ 3 211K€ soit 104k€ de plus qu'en 2017.

Comme on l'a vu lors de l'examen du compte administratif 2017, la prise en compte de la suppression de la TP dans le calcul des potentiels financiers en 2012 s'est traduite pour certaines communes, par une perte de **Dotation nationale de péréquation (DNP)** en 2017 (réduction de la part principale et perte de la part majoration). De fait, Agen a perdu en 2017 le bénéfice de la part majoration (112K€ en 2016) et a vu en même temps sa part principale (783K€ en 2016) réduite de 65K€. D'après l'estimation réalisée par notre conseil, la DNP devrait encore diminuer en 2018 de 42K€ par rapport à 2017 pour se fixer à environ 676K€.

Le montant de la **DCRTP** est le même depuis plusieurs années (65K€). C'est également le cas de la **Dotation générale de décentralisation (DGD)** fixée à 443K€.

Les **compensations fiscales** sont comptabilisées au chapitre 74. L'état fiscal 1259 permet de constater une quasi stabilité en volume du produit total. A signaler toutefois la disparition prévisible et maintenant définitive de la compensation TP.

---

<sup>1</sup> Quartier politique de la ville et zone franche urbaine

	CA 2016	CA 2017	BP 2018 Notif 1259		
	Montant	Montant	Montant	Evol/CA17	Ecartl/CA17
Comp /TP	74 019	23 037	0		-23 037
Comp /Exo TF	136 378	101 869	105 409	3,4%	3 540
Comp /Exo TH	673 188	860 389	881 081	2,3%	20 692
<b>TOTAL</b>	<b>883 585</b>	<b>985 295</b>	<b>986 490</b>	<b>0,1%</b>	<b>1 195</b>

En raison de l'absence de notification officielle, il n'est pas possible de mesurer avec certitude l'impact de l'évolution des dotations par rapport à 2017. Il conviendra de revoir cela avec précision lors du vote de la DM1, après réception des éléments de notification et de calcul de la part des services de l'Etat.

dotations	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Evolution/CA 2017	
				en volume	en %
DGF	6 761 516	6 348 440	6 347 433	-1 007	0,0%
DSUCS	2 849 754	3 106 892	3 211 043	104 151	3,4%
DNP	895 736	717 799	675 512	-42 287	-5,9%
DCRTP	64 801	64 801	64 801	0	0,0%
DGD	525 528	443 324	443 324	0	0,0%
	<b>11 097 335</b>	<b>10 681 256</b>	<b>10 742 113</b>	<b>60 857</b>	<b>0,6%</b>
Compensation exo TH	673 188	860 389	881 081	20 692	2,4%
Compensation exo TF	136 640	101 869	105 409	3 540	3,5%
Compensation exo TP	74 019	23 037	0	-23 037	-100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>11 981 182</b>	<b>11 666 551</b>	<b>11 728 603</b>	<b>62 052</b>	<b>0,5%</b>

Les prévisions relatives aux participations à recevoir sont, pour leur part, en forte baisse (-13,8%).

participations	CA 2016	CA 2017	BP 2018	Evolution/CA 2017	
				en volume	en %
Etat	401 726	511 764	348 393	-163 371	-46,9%
Région	40 488	38 000	32 000	-6 000	-18,8%
Département	113 975	87 720	85 720	-2 000	-2,3%
Agglomération Agen	114 165	114 519	128 950	14 431	11,2%
Autres communes	8 766	6 851	7 400	549	7,4%
Autres organismes	1 221 971	1 495 251	1 378 076	-117 175	-8,5%
<b>TOTAL</b>	<b>1 901 091</b>	<b>2 254 105</b>	<b>1 980 539</b>	<b>-273 566</b>	<b>-13,8%</b>

Au stade du BP les prévisions sont nécessairement prudentes car une partie sensible des financements perçus dans l'exercice n'est pas acquise auprès des financeurs. Le principe de sincérité oblige à n'inscrire que les financements certains (pour lesquels une lettre notification a été reçue).

### 3) Produits des services et du domaine (chap 70)

Les prévisions au chapitre 70 apparaissent stables (-0,3%) par rapport au réalisé 2017. On retrouve dans ce chapitre les produits des services rendus aux usagers (droits culturels, participation des familles pour le crèches, les ALSH, la cantine scolaire ...).

#### 4) Produits de gestion courante (chap 75)

Le chapitre 75 enregistre au BP 2018 une baisse globale de 14% par rapport au CA 2017. Il s'agit de la disparition du recouvrement des redevances de mise à disposition au délégataire des 3 parkings en ouvrage, ceux-ci étant perçus par le Syndicat mixte du stationnement d'Agen en lieu et place de la Ville (-42K€).

### **B – Les dépenses :**

Nous envisagerons successivement l'examen des dépenses ordinaires, des dépenses internes et des charges financières en lien avec les soldes intermédiaires de gestion qui leur sont liés.

#### 1) Les dépenses ordinaires et la valeur ajoutée

Les prévisions de dépenses ordinaires sont en augmentation de 2,6% par rapport au CA 2017. Par rapport au CA, le budget primitif intègre toujours une provision pour dépenses imprévues (150K€) qui n'a fort heureusement, et jusqu'ici, jamais eu à être utilisée. La comparaison avec le CA 2017 s'en trouve de fait affectée. Si l'on retraits les dépenses provisionnelles 2018 de cette provision pour dépenses imprévues, l'augmentation des dépenses par rapport au CA 2017 ne s'élève qu'à 1,2%. Il conviendra toutefois de rester vigilant sur l'exécution de ces dépenses au cours de l'exercice 2018.

COMPTE	BP17	CA17	BP18	% Var.	Variation
				BP18/CA17	BP18/CA17
- 60 Achats	2 581	2 797	2 645	-5,7%	-152
- 022 Dépenses imprévues	150	0	150	100,0%	150
- 61 Services extérieurs	3 330	3 220	3 413	5,7%	193
- 62 Autres services extérieurs	2 833	2 877	3 057	5,9%	180
- 65 Charges de gestion courante	3 921	4 058	4 010	-1,2%	-48
- 014 Atténuation de produits	65	63	92	31,5%	29
<b>Dépenses ordinaires de fonctionnement (B)</b>	<b>12 880</b>	<b>13 015</b>	<b>13 367</b>	<b>2,6%</b>	<b>352</b>

Les prévisions sur le *compte 60 « achats »* sont en baisse de 5,7% par rapport au réalisé 2017. Le poste « fluides » qui représente près de 40% de ce compte, subit d'une année sur l'autre une évolution erratique notamment liée au rythme de facturation des fournisseurs pas toujours régulier en fin d'exercice et à la consommation, elle-même étroitement liée à la rigueur hivernale relative d'une année sur l'autre.

L'article 61 « *services extérieurs* » affiche quant à lui une augmentation de 5,7% par rapport au CA 2017 du fait :

- d'une première provision de 100K€ pour l'étude Agen 2030 (délibération du 12 mars 2018),
- de l'augmentation des dépenses dévolues à la maintenance des bâtiments et de la voirie communale (+74K€) et à la maintenance informatique, logiciels et matériel (+25K€),
- la dépense relative à la convention du forfait de post stationnement (FPS) avec l'ANTAI préalable à la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement (+35K€).

L'article 62 « autres services extérieurs » est en hausse de 5,9% par rapport au CA 2017 en raison notamment :

- du remboursement au CCAS des prestations de déménagement des résidents du foyer de logement La Salève dans le cadre des travaux de réhabilitation conduits par Agen Habitat (+57K€),
- d'un certains nombres de prestations de communication aux riverains et commerçants liées au chantier de rénovation du boulevard Carnot (+30K€),
- des prestations d'entretien pour le Stadium (+35K€).

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » comprend essentiellement les subventions aux associations, les indemnités des élus et les admissions en non-valeur. Ce poste est en légère diminution par rapport au CA 2017 (-1,2%). Rappelons qu'en 2017 nous avons du procéder au versement du solde la subvention droit à l'image de la SASP liée à l'exercice 2016.

Enfin, les 92K€ prévus au chapitre 014 correspondent aux dégrèvements de THLV notifiés après traitement des dossiers de réclamation des contribuables par les services fiscaux.

Dans ce contexte, la valeur ajoutée diminue de 1,4% par rapport au CA 2017.

## 2) Les dépenses internes et l'épargne de gestion

L'épargne de gestion est un solde intermédiaire qui déduit de la valeur ajoutée les charges d'impôts et taxes mais surtout les frais de personnel. La progression des charges nettes de personnel se limite à 1,1% par rapport au CA 2017.

COMPTE	BP17	CA17	BP18	% Var. BP18/CA17	Variation BP18/CA17
Valeur ajoutée (C = A - B)	29 741	30 609	30 173	-1,4%	-436
- 63 Impôts et taxes	306	373	328	-13,7%	-45
- 012 Charges de personnel nettes	22 525	22 381	22 626	1,1%	245
Dépenses internes de fonctionnement (D)	22 831	22 754	22 954	0,9%	200
Epargne de gestion (E = C - D)	6 910	7 855	7 219	-8,8%	-636

S'agissant des impôts payés par la Ville d'Agen sur son patrimoine, la prévision 2018 est calquée sur le réalisé 2017 rectifié du redressement fiscal ponctuel sur 2017 concernant la taxe foncière du parc des expositions. Il est important de rappeler que cette dépense a été remboursée par l'Agglomération d'Agen puisque c'est elle qui exerce la compétence.

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, l'évolution des dépenses de personnel continue d'être marquée par une politique de forte maîtrise s'appuyant sur la mutualisation et la mise en œuvre de projets de service visant :

- Une économie de charges,
- Une amélioration de la performance de service public,
- Un épanouissement professionnel dans l'exercice de la fonction territoriale.



Dans ce cadre, chaque emploi libéré (mutations, retraites,...) donne lieu à l'analyse de l'opportunité du maintien du poste et, dans l'affirmative, à un pourvoi par mobilité interne contribuant notamment à la promotion des personnels et à la fidélisation de personnels de statut contractuel.

Les dépenses de personnel prévues pour 2018 augmenteront en net de 245 k€ soit + 1,08 % sous les effets combinés de la rationalisation des dépenses et d'un volume de recettes attendu en baisse sur l'exercice :

- Transformation de CAE en contrats publics + 33k€
- Gestion interne des ressources humaines soit + 454€
  - ✓ GVT (glissement vieillesse technicité) lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon et de grade) et l'effet report du GVT de l'année précédente
  - ✓ mises à disposition d'agents (SAEM Agen Expos)
- Economies – 496k€ liées :
  - ✓ aux non remplacements des départs (retraite, mutation...),
  - ✓ à la non reconduction de certains contrats (contrats aidés ou contrat public),
  - ✓ à la fin du recours aux stagiaires gratifiés,
  - ✓ à l'effet de l'actualisation annuelle des clés de répartition.
- Retrait des recettes de 264 K€ par rapport à 2017 dont 159 K€ liées à la fin des aides concernant les CAE.

L'épargne de gestion, d'un montant prévisionnel de 7 219K€, est en baisse de 8,8% par rapport au CA 2017.

### 3) Les charges financières et l'épargne brute

S'ajoutent ici les frais financiers. Ces derniers sont stables par rapport au CA 2017 (+0,4%) à la faveur d'un stock de dette relativement stable lui aussi et grâce à une conjoncture de taux toujours particulièrement favorable avec des taux d'intérêt court terme qui restent bas malgré un frémissement à la hausse constaté depuis la fin d'année 2017 des taux longs.

Compte tenu de tous les éléments que nous venons d'évoquer, l'épargne brute hors exceptionnel se fixe à 6 658K€.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) s'établit ainsi à 15,3% (contre 16,7% au CA 2017 et 14,8% au BP 2017).

Tout l'enjeu de l'exercice 2018 résidera dans le suivi du taux d'exécution des dépenses de fonctionnement et la bonne réalisation des prévisions de recettes pour maintenir le taux d'épargne brute et inscrire la collectivité dans l'objectif national de progression des DRF prévu par la loi.

\*\*\*

La section de fonctionnement, retraitée de la provision réglementaire pour dépenses imprévues (chap. 022) et intégrant les dépenses et les recettes exceptionnelles, se présente, en mouvements réels, de la manière suivante :

<i>hors dépenses imprévues (022) et excédent reporté</i>	BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018	Evol BP 18 /CA 17
011	9 413 669,04	9 192 005,90	9 242 918,74	9 453 196,42	9 632 756,24	1,90%
65	3 520 502,12	3 617 868,86	3 941 215,19	4 057 827,51	4 010 276,63	-1,17%
66	702 436,35	642 865,16	611 323,94	559 260,88	561 011,32	0,31%
67	176 675,00	146 684,48	123 600,00	48 290,44	79 023,55	63,64%
012	22 389 850,00	22 252 435,78	22 525 120,00	22 381 178,00	22 626 079,00	1,08%
014	500 000,00	0,00	65 000,00	62 601,00	91 748,00	46,56%
<b>Total dépenses</b>	<b>36 703 132,51</b>	<b>35 851 860,18</b>	<b>36 509 177,87</b>	<b>36 562 354,25</b>	<b>37 000 894,74</b>	<b>1,20%</b>
70	2 556 088,44	2 734 296,77	2 783 123,47	2 874 794,80	2 866 955,85	-0,27%
73	26 142 037,92	25 809 875,09	25 639 072,45	26 090 135,45	26 337 407,45	0,95%
74	12 983 899,25	13 919 784,22	13 613 880,47	14 025 257,50	13 780 329,14	-1,75%
75	639 147,00	665 356,75	585 487,00	633 918,83	556 159,00	-12,27%
76	400,00	420,73	400,00	389,21	400,00	2,77%
77	277 548,60	217 557,13	310 500,00	805 407,77	91 110,00	-88,69%
013	200 000,00	185 981,17	200 000,00	186 388,11	190 000,00	1,94%
<b>Total recettes</b>	<b>42 799 121,21</b>	<b>43 533 271,86</b>	<b>43 132 463,39</b>	<b>44 616 291,67</b>	<b>43 822 361,44</b>	<b>-1,78%</b>
Epargne brute	6 095 988,70	7 681 411,68	6 623 285,52	8 053 937,42	6 821 466,70	-15,30%
Taux épargne brute	14,2%	17,6%	15,4%	18,1%	15,6%	

A la différence des chiffres présentés plus haut, ce tableau n'intègre pas les dépenses imprévues, mais prend en compte au contraire les stocks (en dépense et en recette) et les charges et produits exceptionnels, ce qui donne des ratios d'épargne brute sensiblement différents.

## II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se décompose en 3 grands postes : les projets de mandat, la maintenance du patrimoine communal et les projets des contrats de quartier.

### A - Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Plusieurs projets importants du mandat ont été réalisés et achevés en 2017. C'est pourquoi le volume des restes à réaliser en dépenses constaté fin 2017 et reporté sur l'exercice 2018 (1 424K€ sur le seul PPI) est bien moins important que l'an dernier (6 485K€). Ces restes à réaliser concernent principalement :

- l'AMO du projet de reconstruction de l'école Langevin (427K€),
- la fin des travaux de rénovation du Stadium (230K€),
- les fonds de concours aux bailleurs sociaux (Agen Habitat et Ciliopée) à hauteur de 209K€ et aux particuliers bénéficiaires de l'OPAH et de l'opération « ravalement de façades » pour 93K€,
- la fin des travaux d'aménagement du square du Pin (89K€),
- la fin de l'opération Berges de Garonne 2 avec 78K€ pour l'aménagement de la prairie du pont canal et 47K€ pour le café-vélo,
- la conception de la statue de la Marseillaise (67K€).

En recettes, les restes à réaliser 2017 reportés en 2018 et concernant les projets évoqués ci-dessus s'élèvent à 1 471K€.

Le volume important des crédits nouveaux inscrits au BP 2018 (12,4M€) marquent le lancement d'une nouvelle tranche d'investissements qui permettront :

- \* le lancement des travaux de rénovation du boulevard Carnot, de la gare au boulevard de la Liberté (4M€),
- \* la réalisation des travaux de maintenance nécessaires sur l'actuelle école Langevin (1,6M€) ces locaux ayant vocation à être réaffectés à un nouvel usage municipal lorsque le projet de reconstruction de l'école (prévu sur 2019 et 2020) aura été livré,
- \* la réalisation d'un nouveau terrain synthétique au Parc des sports (1,1M€),
- \* l'aménagement de la rue du Jourdain (1,2M€) financé à 50% par Bon-Encontre, s'agissant d'une voirie commune aux deux villes,
- \* d'importants travaux sur le patrimoine municipal avec notamment le remplacement de la chaudière du théâtre (700K€), la rénovation de la Salle des Illustres (591K€), l'agenda d'accessibilité programmée notamment à l'école Herriot (537K€), des travaux de rénovation thermique dans les écoles et l'extension du self de l'école Carnot (514K€),
- \* la rénovation de la rue Voltaire (420K€) et l'aménagement d'une place à l'angle des rues Lakanal et des Augustins (376K€),
- \* l'installation de WC publics au square du Pin (143K€).

Les opérations du PPI du budget 2018 s'élèvent, en dépenses brutes, à 12 400K€. Les recettes d'investissement relatives aux projets du PPI et inscrites au BP 2018, s'élèvent à 2 182K€. L'Agglomération d'Agen soutiendra à hauteur de 792K€ une partie des projets municipaux à travers le bénéfice du Fonds de solidarité territorial 2018. Par respect du principe de sincérité, les recettes ne sont effectivement inscrites au budget qu'à réception des lettres ou arrêtés de notification des financeurs.

<i>prévisions en K€</i>	Dépenses	Recettes	NET
Rénovation du boulevard Carnot	4 015	873	3 142
Maintenance actuelle école Langevin	1 574		1 574
2ème terrain synthétique au parc des Sports	1 100	202	898
Mise à niveau des équipements culturels	830	60	770
Reconfiguration locaux municipaux	612		612
Aménagement de la Rue du Jourdain	1 200	600	600
Aménagement de la rue Voltaire	420		420
Poursuite de l'effort d'accessibilité	537	126	411
Programme de rénovation de places	350		350
Grosses opérations écoles	514	179	335
Intégration des voies privées dans le domaine public	200		200
Poursuite installation WC publics en centre-ville	143		143
Renforcement vidéoprotection	125		125
Végétalisation et aménagements des espaces publics	125		125
Habitat social (fdc AH et Ciliopée)	109		109
Création café vélo	105		105
Création d'un skate-park intégré	80		80
Restauration municipale	130	62	68
Plan écoles numériques	53		53
Eglise St Hilaire	40		40
Rénovation du musée (volet numérique)	30		30
Rénovation du Stadium	30		30
Réhabilitation centre de formation SUA	30		30
Aménagement Armandie	10		10
Berges de Garonne 2 (aménagement prairie et piste cyclable)	5		5
Statue de la Marseillaise	33	80	-47
<b>TOTAL PPI 2018</b>	<b>12 400</b>	<b>2 182</b>	<b>10 218</b>

## **B - Les secteurs de maintenance**

Les reports de l'exercice 2017 sont intégrés à hauteur de 1 496K€ en dépenses.

Les crédits nouveaux s'élèvent à 3 354K€ (contre 3 054K€ au BP 2017 et 2 557K€ au BP 2016) poursuivant ainsi une volonté de veiller à la bonne préservation du patrimoine communal.

Les principales opérations de maintenance 2018 sont (en dépenses brutes hors reports) :

### **1 MOBILIER ET MATERIEL ~ 175 K€**

- le remplacement de matériel et outillages techniques,
- l'acquisition de matériel de bureau et de bureautique,
- l'acquisition de blocs-stop pour la sécurisation des écoles

### **2 MATERIEL ROULANT ~ 497 K€**

- acquisition d'une balayeuse de voirie pour l'atelier propreté,
- acquisition d'une nacelle pour le CTM,
- acquisition de matériel agricole (tracteur, herse, brosse pour entretien terrain synthétique) pour le service des espaces verts,
- acquisition d'un plateau fixe PL avec hayon pour l'atelier des fêtes,
- acquisition d'une fourgonnette électrique à mutualiser entre les régies bâtiments et propreté,

### **3 INFORMATIQUE ~ 723K€**

- remplacement des matériels (PC, serveur, copieurs),
- acquisition et mise à jour de logiciels,
- renouvellement de l'infrastructure informatique,
- remplacement et extension des réseaux informatiques et télécommunication.

Ce poste de dépense est quasiment doublé par rapport au BP 2017 (429K€). A noter cependant qu'une partie significative (300K€) de la dépense 2018 est portée par la Ville avec un remboursement de 50% par l'Agglomération d'Agen dans le cadre du pacte d'administration commune. Ces investissements concernent l'homogénéisation des serveurs et l'évolution des logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines (ASTRE-RH et ASTRE-GF du fournisseur GFI) d'usage commun aux deux collectivités.

### **4 BATIMENTS ~ 649K€**

- Clos, couvert, sécurité,
- Travaux d'amélioration dans les écoles et bâtiments municipaux (notamment économies d'énergie).

### **5 ESPACES VERTS ~ 150K€**

Des crédits sont prévus principalement pour l'embellissement des espaces verts existants (réfection d'allées, aménagement de ronds-points, plantation d'arbres, système d'arrosage automatique) et les travaux de rénovation des aires de jeux.

### **7 GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ~ 1 160K€**

Cette enveloppe permet de traiter certaines opérations non retenues par les contrats de quartier mais pour lesquelles il sera nécessaire d'intervenir (réfection ponts de Courpian et Saint Jean, travaux de soutènement rue des Roches Noires et chemin de Tourteras...) et à mettre en œuvre l'opération « Ville zone trente ». Cette enveloppe sert également à accompagner les travaux réalisés par les concessionnaires.

### **C - Les provisions dévolues à la mise en œuvre des contrats de quartier**

La deuxième génération des contrats de quartier entame sa 3ème année de mise en œuvre. Cette version modifiée (avenant n°2) signée en décembre dernier comprend, sur la durée du mandat, 303 opérations au total dont **63 pour l'année 2018**.

Parmi les actions marquantes prévues cette année, on peut citer notamment :

- au titre des grosses opérations de voirie - aménagement d'ensemble :
  - ✓ rue Gustave Böhm (QV 1)
  - ✓ rue des Rondes Saint Martial (QV 3)
  - ✓ rue Aristide Briand (QV 6)
  - ✓ rue Floirac (QV 15)
  - ✓ rue Jules Cels (QV 16)
  
- au titre de l'accessibilité : réfection des trottoirs, accès PMR et cheminement piétons
  - ✓ rue Pontarique (QV 2)
  - ✓ rue Fleurus (QV 4)
  - ✓ avenue Maurice Luxembourg (QV 9)
  - ✓ rue de la Borde Neuve (QV 11)
  - ✓ rue de Cartou (QV 12)
  - ✓ avenue de Gaillard (QV 17)
  - ✓ avenue Léon Blum (QV 21)
  - ✓ rues Terles et Nouvion (QV 22)
  - ✓ rue du Docteur Labesque (QV 23)
  
- au titre de la sécurité :
  - ✓ dispositif central, avenue Henri Barbusse (QV 18)
  - ✓ éclairage : remplacement de 67 globes, Zac de la Masse (QV 20)
  
- au titre de l'amélioration du cadre de vie :
  - ✓ création d'un city stade (QV 7)
  - ✓ implantation d'un nouveau jeu avec table et bancs, Péristyle du gravier (QV 14)
  - ✓ enfouissement des réseaux (QV 10 et 13)

Pour 2018, le budget consacré aux contrats de quartier se compose à la fois des reports des actions 2017 non finalisées (460K€) mais également des crédits nécessaires à la réalisation des 63 projets retenus (2 412K€) soit une dépense totale de 2 872K€.

Il est à noter qu'une prévision de dépenses de l'ordre de 234 K€ concerne l'Agglomération d'Agen au titre de ses compétences « voirie communautaire », « éclairage public et feux » et « eaux pluviales ».

### **III – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Ont été encaissés en 2017 les deux emprunts souscrits fin 2016 pour un montant total de 5M€ en couverture d'une partie du déficit global des restes à réaliser au 31/12/2016. Il s'agit d'un emprunt ARKEA Banque de 2M€ et d'un emprunt Crédit Coopératif de 3M€, tous deux d'une durée de 15 ans.

Aucun autre emprunt n'a été souscrit en 2017.

Compte tenu d'une charge d'investissement qui s'alourdit sur l'exercice 2018 (cf supra), du solde déficitaire des reports 2017 sur 2018 (-1 560K€) qui reste à financer et d'un volume de recettes prévisionnelles hors emprunt insuffisant (5 254K€) au regard du niveau des dépenses, il apparaît nécessaire de fixer l'emprunt d'équilibre à 3 952K€.

Il est à noter que le tableau ci-dessous ne fait pas apparaître les flux liés au remboursement, en début d'exercice et à l'encaissement en fin d'exercice, de l'emprunt revolving car ils sont équilibrés en dépense et en recette.

2018	ENCOURS au 01/01/2018 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT EQUILIBRE C	ENCOURS au 31/12/2018 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
BUDGET PRINCIPAL	27 284	3 224	3 952	28 012	728	+3%
Dette propre	27 284	3 224	3 952	28 012	728	3%

L'encours de dette s'élèverait donc à 28M€ au 31/12/2018.

Le ratio encours de dette propre au 31/12 sur épargne brute (dit aussi capacité de désendettement) est en légère augmentation par rapport au CA 2017 (4,2 ans contre 3,7 ans) car l'encours de dette prévisionnel au 31/12 augmente de 730K€ (28 012K€ au BP 2018 contre 27 284 au CA 2017) alors que l'épargne brute diminue (6 658K€ au BP 2018 contre 7 297K€ au CA 2017). La capacité de désendettement reste toutefois très inférieure au nouveau plafond de 12 ans fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	BP 14	CA 14	BP 15	CA 15	BP 16	CA 16	BP 17	CA 17	BP 18
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	31 983	27 108	30 138	25 606	29 162	25 235	27 284	27 284	28 012
<u>CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT</u> (Encours de dette/Epargne brute)	8,8 ans	4,4 ans	6,7 ans	4,0 ans	5,0 ans	3,3 ans	4,3 ans	3,7 ans	4,2 ans

Pour mémoire, l'encours de dette moyen par habitant pour les villes métropolitaines de la strate (20 000 à moins de 50 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité unifiée) est de 1 095€ (source DGCL à partir des données des Comptes administratifs 2016).

Au BP 2018, l'encours de dette par habitant de la ville d'Agen serait de 786€. L'engagement n°2 serait donc respecté puisque l'endettement de la Ville resterait en dessous de la moyenne des villes de sa taille.

#### IV – L'EQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2018

Afin d'avoir une vision complète de l'équilibre budgétaire de l'exercice 2018, il convient d'intégrer l'affectation des résultats 2017 qui vient d'être adoptée dans le rapport précédent.

En effet, l'excédent de fonctionnement dégagé en 2017 est affecté en 2018 en partie sur la section de fonctionnement (6 129K€) et en partie sur la section d'investissement (4 380K€), en couverture :

- du déficit constaté en 2017 sur la section d'investissement (2 820K€),
- du déficit des restes à réaliser en investissement (1 560K€).

Ainsi, l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement de l'exercice 2018 n'est pas uniquement fonction des dépenses et recettes inscrites au budget 2018 mais également de l'excédent de fonctionnement reporté.

Par conséquent, le montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui correspond à l'autofinancement (enregistré à la fois en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement) s'élève à 11 011K€.

Compte tenu de l'autofinancement ainsi dégagé et de la forte poussée des investissements, l'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 3 952K€.

EQUILIBRE DU BP 2018 BUDGET PRINCIPAL			
		DEPENSES	RECETTES
	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 040 601,01 €</b>	<b>43 923 479,04 €</b>
002	Excédent 2017 (env 2384)		6 128 595,16 €
		39 040 601,01 €	50 052 074,20 €
023	Virement (env 2380)	11 011 473,19 €	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>50 052 074,20 €</b>	<b>50 052 074,20 €</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>22 794 321,10 €</b>	<b>7 831 033,15 €</b>
	Reports 2017	3 385 655,57 €	1 825 356,58 €
	Emprunt de couverture (env 7890)		- €
		26 179 976,67 €	9 656 389,73 €
021	Virement (env 2562)		11 011 473,19 €
		26 179 976,67 €	20 667 862,92 €
001	Déficit global de cloture 2017 (env 3548)	2 819 267,60 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 4779)		4 379 566,59 €
		28 999 244,27 €	25 047 429,51 €
16411	Emprunt d'équilibre (env 7890)		3 951 814,76 €
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>28 999 244,27 €</b>	<b>28 999 244,27 €</b>

\*\*\*

Pour le vote du BP 2018, les ratios de pilotage s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	BP 14	CA 14	BP 15	CA15	BP 16	CA16	BP 17	CA 17	BP 18
EPARGNE BRUTE	3 631	6 208	4 504	6 378	5 856	7 637	6 299	7 297	6 658
<u>TAUX D'EPARGNE BRUTE</u> (Epargne brute/recettes réelles de l'exercice)	8,8%	15,0%	10,8%	15,3%	13,8%	17,7%	14,8%	16,7%	15,3%
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	31 983	27 108	30 138	25 606	29 162	25 235	27 284	27 284	28 012
<u>CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT</u> (Encours de dette/Epargne brute)	8,8 ans	4,4 ans	6,7 ans	4,0 ans	5,0 ans	3,3 ans	4,3 ans	3,7 ans	4,2 ans

## V - LA POLITIQUE FISCALE 2018

Dans un contexte socio-économique qui reste difficile, la Ville d'Agen continue d'opter pour la stabilité fiscale. En effet, bien que stables depuis 2003, les taux agenais restent relativement élevés lorsqu'on les compare aux taux moyens de la strate mais également aux taux des communes de la première et de la deuxième ceinture de l'Agglomération d'Agen, ce qui pose le problème de l'équilibre de la fiscalité au sein de l'agglomération.

Ainsi, l'atteinte de l'équilibre financier qui vient d'être présenté s'effectue dans le cadre d'une stabilité des taux (cf supra).

	Taux Ville d'Agen 2017	Taux Ville d'Agen 2018	Taux moyen de la strate 2016
Taxe Habitation	19,14%	19,14%	19,99%
Foncier Bâti	33,52%	33,52%	23,19%
Foncier Non Bâti	71,98%	71,98%	55,24%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-8 et suivants

La Commission Vie Municipale informée en date du 28 mars 2018,



## LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

## DELIBERE

ET PAR

**28 VOIX FAVORABLES**

**4 VOIX CONTRE**

*-Mme Catherine PITOUS ; Mme Sandrine LAFFORE ; M. Emmanuel EYSSALET  
(pouvoir de M. Juan Cruz GARAY)-*

**1 ABSTENTION**

*(M. Jean-Philippe MAILLOS)*

## DECIDE

**1°/ D'APPROUVER** l'équilibre général du budget primitif 2018.

**2°/ DE FIXER** pour 2018, les taux suivants :

Taxe d'Habitation : 19,14 %  
Foncier Bâti : 33,52 %  
Foncier Non Bâti : 71,98 %

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 9/04/18

Télétransmission le 9/04/18

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,



Jean DIONIS du SEJOUR



www.agen.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

*Séance du 3 Avril 2018*

<b>Objet :</b>	<b>DCM_027/2018_BUDGET PRIMITIF 2018 – EXAMEN ET VOTE PAR CHAPITRE</b>
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	<b>39</b> <b>L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE TROIS AVRIL à DIX NEUF HEURES</b> <b>Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire</b>
Présents :	<b>30</b> M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maité FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI ; - Adjoint au Maire ; Mme Nadège LAZZANA ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; Mme Bernadette RICHARD ; Mme Catherine PITOUS ; Mme Sandrine LAFFORE ; M. Emmanuel EYSSALET ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.
Absent(s)	<b>6</b> M. Thierry HERMEREL ; Mme Muriel BOULMIER ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Farid SI-TAYEB ; M. Éric DEBLADIS ; Mme Christine LESNÉ ;
Pouvoir(s)	<b>3</b> Mme Marie ESCULPAVIT donne pouvoir à Mme Maité FRANCOIS Mme Dany CASTAING donne pouvoir à M. Bernard LUSSET M. Juan Cruz GARAY donne pouvoir à M. Emmanuel EYSSALET
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Hugo DASSY
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	<b>28/03/2018</b>

**Exposé :**

Par délibération en date du 30 septembre 1996, vous avez fixé les modalités d'application de l'instruction M14 et vous avez décidé de voter le budget par nature.

Je vous propose donc d'examiner puis de voter les crédits budgétaires 2018 par nature et par chapitre.

**BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRE BP 2018****FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Propositions du MAIRE</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 632 756.24	9 632 756.24
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 626 079.00	22 626 079.00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	91 748.00	91 748.00
022 DEPENSES IMPREVUES	150 000.00	150 000.00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11 011 473.19	11 011 473.19
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 889 706.27	1 889 706.27
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 010 276.63	4 010 276.63
66 CHARGES FINANCIERES	561 011.32	561 011.32
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	79 023.55	79 023.55
Somme:	<b>50 052 074.20</b>	<b>50 052 074.20</b>

<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Propositions du MAIRE</b>
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	6 128 595.16	6 128 595.16
013 ATTENUATIONS DE CHARGES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	190 000.00	190 000.00
70 DIVERSES	2 866 955.85	2 866 955.85
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	101 117.60	101 117.60
73 IMPOTS ET TAXES	26 337 407.45	26 337 407.45
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	13 780 329.14	13 780 329.14
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	556 159.00	556 159.00
76 PRODUITS FINANCIERS	400.00	400.00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	91 110.00	91 110.00
Somme:	<b>50 052 074.20</b>	<b>50 052 074.20</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>
-----------------------

DEPENSES			
Chapitre	BP 2018	RP 2017	Propositions du MAIRE
001 EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 819 267.60		2 819 267.60
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	101 117.60		101 117.60
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 216.45		1 216.45
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 909 598.35		3 909 598.35
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	454 454.70	186 126.69	640 581.39
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	426 274.00	352 472.15	778 746.15
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 995 660.00	1 023 976.24	10 019 636.24
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	8 076 000.00	1 823 080.49	9 899 080.49
4541 TRAVAUX EFFECTUES D'OFFICE POUR COMPTE DE TIERS	230 000.00		230 000.00
4581 OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES	600 000.00		600 000.00
Somme:	<b>25 613 588.70</b>	<b>3 385 655.57</b>	<b>28 999 244.27</b>

RECETTES			
Chapitre	BP 2018	RP 2017	Propositions du MAIRE
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11 011 473.19		11 011 473.19
024 PRODUITS DES CESSIONS	759 803.50		759 803.50
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 889 706.27		1 889 706.27
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 216.45		1 216.45
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 880 566.59		5 880 566.59
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 160 296.93	1 798 236.82	3 958 533.75
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 637 824.76		4 637 824.76
23 IMMOBILISATIONS EN COURS			0.00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000.00		3 000.00
4542 TRAVAUX EFFECTUES POUR COMPTE DE TIERS	230 000.00		230 000.00
4582 OPERATIONS SOUS MANDAT-RECETTES	600 000.00	27 119.76	627 119.76
Somme:	<b>27 173 887.69</b>	<b>1 825 356.58</b>	<b>28 999 244.27</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2312-1 et suivants,

La Commission Vie Municipale informée en date du 28 mars 2018,

**LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

**DELIBERE**

ET PAR

**28 VOIX FAVORABLES**

**4 VOIX CONTRE**

*-Mme Catherine PITOUS ; Mme Sandrine LAFFORE ; M. Emmanuel EYSSALET  
(pouvoir de M. Juan Cruz GARAY)-*

**1 ABSTENTION**

*(M. Jean-Philippe MAILLOS)*

**DECIDE**

**1°/ DE VOTER** les crédits du budget primitif 2018 par nature et par chapitre.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 9/04/18

Télétransmission le 9/04/18

**Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
le Maire d'Agen,**



**Jean DIONIS du SEJOUR**